



Municipalité de Notre-Dame-des-Bois  
35, route de l'Église  
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0  
Téléphone : (819) 888-2724

# **ATTENTION !**

## **AFIN DE MAINTENIR LE SERVICE D'ABAT-POUSSIÈRE,**

**veuillez sup remplir cette requête concernant la préparation des chemins  
et l'épandage d'abat-poussière au Domaine des Appalaches.**

**\*\*\* l'absence de réponse sera considérée comme une réponse négative \*\*\***  
**Cette requête annule les requêtes précédentes.**

Je soussigné(e) demande à la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois d'offrir le service de préparation et d'épandage d'abat-poussière sur le chemin le long duquel j'ai une propriété et je consens à payer annuellement les frais qui s'y rattachent.

Je ne suis pas d'accord au service de préparation et d'épandage d'abat-poussière sur le chemin le long duquel j'ai une propriété.

Nom: \_\_\_\_\_ # Lot : \_\_\_\_\_ # Matricule \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Nom du Chemin : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Commentaires constructifs : \_\_\_\_\_

**Retourner avant le 16 janvier 2023 à :**

**BUREAU ou CHUTE À DOCUMENT :**

Municipalité de Notre-Dame-des-Bois

35, Route de l'Église

Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0

**TÉLÉCOPIEUR :** 819 888-2904

**COURRIEL :** administration@notredamedesbois.qc.ca

**VOIR INFORMATIONS AU VERSO**

## **Informations concernant la préparation et l'épandage d'abat-poussière sur les chemins privés du Domaine des Appalaches**

En 2015, des résidents ont demandé au conseil municipal d'offrir le service d'épandage d'abat-poussière sur les chemins du Domaine des Appalaches.

---

**En 2022 nous avons été informés par les propriétaires des chemins qu'ils ne voulaient plus assumer le nivelage préparatoire avant l'épandage.**

**La nature des travaux ayant changée, la municipalité n'a d'autre choix que de redemander l'autorisation des propriétaires riverains, afin de continuer d'offrir le service d'épandage d'abat-poussière.**

---

L'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la municipalité d'offrir ce service. Cet article se lit ainsi : « *Art. 70. Voie privée. – Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.* »

**Si les propriétaires et occupants désirent bénéficier du service d'épandage d'abat-poussière sur le chemin le long duquel ils ont une propriété, il est nécessaire de présenter une requête à la municipalité.** Si plus de 50% des propriétaires et occupants demandent le service alors la municipalité pourra y autoriser les travaux. Seuls les chemins où l'on aura reçu l'approbation de la majorité des propriétaires et occupants pourront recevoir le service.

Il est prévu que l'épandage d'abat-poussière soit fait une fois par année, soit vers le début du mois de juillet. Il y aura épandage d'environ 2000 Litres d'abat-poussière liquide par kilomètre de chemin. Voici les frais\* engendrés par ce service :

	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Coûts prévus 2023</b>
Chalet et résidence desservis	32,25 \$	45,47 \$
Terrain et autres bâtiments desservis	32,25 \$	45,47 \$
Non desservis	11,00 \$	15,51 \$

### **LES COÛTS COMPRENNENT :**

- Le nivelage sera donné à contrat.
- L'épandage de l'abat-poussière sera fait par le fournisseur d'abat-poussière.
- Le nivelage, l'abat-poussière et les frais de gestion seront assumés par une taxe de secteur.

*\* Selon l'évaluation que l'on peut en faire présentement, pour les propriétés*

**Il est important de recevoir les requêtes  
au plus tard le 16 janvier 2023  
pour pouvoir offrir le service cette année.**

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal.